

## DÉLIBÉRATION N° 24/7

Séance du 12 mars 2024

### **Avenant n°3 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels sur le bâtiment de la Géode et autres biens annexes**

**Vu** les articles R335-8 et R335-9 du code de la recherche,

**Vu** le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

**Vu** le projet d'avenant et ses annexes,

**Vu** le rapport de présentation,

**Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie autorise la conclusion de l'avenant n°3 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels sur le bâtiment de la Géode et autres biens annexes.**

Fait à Paris,  
Le 12 mars 2024

Le président du conseil  
d'administration

  
Bruno Maquart